

Pour la justice sociale et l'environnement, contre l'extrême droite

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

En ce mois de décembre 2023, le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl a procédé à l'adaptation de ses statuts au nouveau Code des sociétés et des associations (CSA). Une imposition léguée par le gouvernement Michel et assumée par le gouvernement De Croo qui s'inscrit dans une volonté de gommer la spécificité des associations sans but lucratif et de les assimiler progressivement à des entreprises comme les autres. Dans le prolongement de la réflexion sur notre programme d'action d'éducation permanente que nous avons menée quelques mois plus tôt, nous avons décidé de profiter de cette réforme statutaire imposée pour mettre à jour la définition de notre objectif social.

Le droit à l'emploi, mais pas que...

En 1999, la première version des statuts de notre asbl mentionnait simplement que l'association « vise à lutter contre l'exclusion par la mobilisation pour un emploi et/ou un revenu décent pour tous ». En 2004, une première révision des statuts du CSCE avait considérablement élargi la définition de son objet social qui mentionne désormais son ambition de « lutter contre l'exclusion, notamment par la mobilisation pour un emploi et/ou un revenu décent pour tous, de lutter contre toute forme de discrimination, de favoriser la prise de conscience, la prise de parole et la mobilisation des exclus, de promouvoir l'intégration de tous ainsi que l'égalité des chances et la participation citoyenne ». La mobilisation pour « pour un emploi et/ou un revenu décent pour tous » restait toujours bien mentionné en tant qu'objectif social, mais elle n'était plus considérée que comme un des moyens de lutter contre l'exclusion, tandis qu'apparaissait l'ambition de lutter contre « toute forme de discrimination » et de « mobiliser » les exclus. En outre, les statuts mentionnaient désormais la volonté de « combattre l'injustice et toute atteinte arbitraire aux droits d'un individu ou d'une collectivité, et d'aider les individus à défendre leurs droits » ou encore celle de « promouvoir l'égalité entre les genres ». Ils faisaient également une référence explicite aux objectifs de l'éducation permanente : « assurer et de développer chez les citoyens : a) Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; b) Des capacités d'action, de choix et d'évaluation, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale,

économique, culturelle et politique au niveau communal ou régional. »

Un *aggiornamento* environnemental

Le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre a été adopté il y a vingt-six ans, le dernier rapport du Giec sur l'évolution du climat pose des constats scientifiques de plus en plus pressants : « Tout retard supplémentaire dans l'action mondiale anticipée concertée sur l'adaptation et l'atténuation fera manquer une fenêtre d'opportunité brève et qui se referme rapidement pour assurer un avenir viable et durable pour

2023, l'année la plus chaude enregistrée dans l'histoire

tous ». Cette année 2023 est diagnostiquée comme « la plus chaude enregistrée dans l'histoire ». Or, à la relecture de nos statuts de 2004, il nous est apparu que la définition de notre objectif social, pourtant très large, ne disait pas un mot des enjeux environnementaux. Nous étions manifestement de ce point de vue très en décalage par rapport aux enjeux contemporains. Nous y avons donc porté remède à l'occasion de l'adaptation au CSA. Nos nouveaux statuts mentionneront désormais que l'association « entend conjuguer la lutte pour la justice et le progrès social avec la défense de l'environnement, de la biodiversité et du climat ». Idem, à l'heure où l'extrême droite vient d'accéder au pouvoir dans plusieurs pays européens (Italie, Finlande) et où elle caracole en haut des sondages et des résultats électoraux dans plusieurs autres (Pays-Bas, France...) ainsi que dans notre propre pays (en Flandre), il ne nous semblait plus suffisant de simplement mentionner dans nos statuts notre volonté de lutter « contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ». Ils désigneront désormais spécifiquement comme l'un de nos objectifs la lutte « contre l'extrême droite et les partis politiques qui promeuvent le racisme ou des politiques racistes ». No pasaran. Du pain et des roses pour tous et toutes, un environnement compatible avec la vie humaine et pas de fachos au pouvoir. Ce sont des objectifs que nous nous engageons à défendre de front en 2024. □